



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE GEUDERTHEIM
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG

Nombre de membres élus : 23
Conseillers en fonction : 23
Conseillers présents : 21
Procurations : 02

Séance du 31 mai 2024

**Extrait du Procès-verbal des délibérations de la Commune de GEUDERTHEIM
sous la Présidence de Monsieur Pierre GROSS, Maire**

Présents : MM. Yves OHLMANN, Marianne PETER, Jean-Luc JOACHIM, Arny EYER-
MANN, Béatrice TREIL, Laurence ANCKENMANN, Nathalie BOUTINAUD, Yoan HEITZ,
Stéphanie HENCHES, Frédéric JUNG, Didier KNIPPER, Eric MASSON, Pascale MEYER,
Frédéric MULLER, Barbara NEUNREUTHER, Jérémy OHLMANN, Rolph RIEDINGER, Sa-
brina RITTER, Martine SCHWACH, Michel URBAN

Membres absents excusés : Mmes

Pia JUNGER	a donné procuration de vote	à Mme Béatrice TREIL
Corinne ROEHLLY	« «	à Mme Stéphanie HENCHES

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu du 19 avril 2024
3. Communications diverses
4. Droits de préemption urbain
5. Personnel communal :
 - ▶ création d'un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps non complet
 - ▶ création d'un poste « *saisonnier* » à temps complet
6. Jardins familiaux : adoption du règlement intérieur et fixation du tarif de location
7. Création d'un terrain de foot à 5 : attribution des lots du marché
8. Ecole élémentaire : lancement de la procédure liée aux travaux de réhabilitation

Divers

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121.5 du C.G.C.T., M. le Maire propose Mme Laurence ANCKENMANN., Conseillère Municipale, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Le Conseil Municipal valide la proposition *à l'unanimité*.

Approbation du compte-rendu de la séance du 19 avril 2024

M. le Maire soumet, à l'approbation des membres, le procès-verbal de la séance du 19 avril 2024.

Aucune observation n'étant formulée, celui-ci a été adopté *à l'unanimité*.

2. Communications diverses

Pierre GROSS

- 07/05/24 Rendez-vous ES – contrats électricité et GAZ
15/05/24 Mesure de la puissance de l'éclairage par l'ES – optimisation des contrats
Jardins partagés – rendez-vous sur place avec les locataires tirés au sort
17/05/24 Préfecture – commission DETR
21/05/24 Commission locale – Grand cycle de l'eau - CCBZ
22/05/24 CeA – Passerelles
Piste cyclable Brumath-Geudertheim
Commission travaux CCBZ
27/05/24 Conseil CCBZ
28/05/24 CCBZ/commission d'appel d'offres – aire de camping-car, poteaux d'incendie
Commune/CAO – création d'un terrain de foot à 5

Agenda :

- 09/06/24 Elections européennes
14/06/24 Olympiades – Ecole maternelle
24/06/24 Conseil CCBZ
30/06/24 Basse-Zorn à l'An Vert
01-02/07/24 Olympiades – Ecole élémentaire
03/07/24 Après-midi récréative des séniors
05/07/24 Réunion du Conseil Municipal
-

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS ENTRE LE 20/04/2024 ET LE 31/05/2024

N° d'enregistrement	Demandeur	Terrain	Nature de la construction/des travaux	Accordé le
PC 067 156 24 R0002	CERAMIQUE + 4 rue des Meuniers 67170 GEUDERTHEIM	Idem	Construction de deux auvents	28/05/2024
PC 067 156 24 R0003	M. et Mme Jimmy ROEHLLY 4 rue des Mésanges 67170 GEUDERTHEIM	13 rue Sainte Maison	Construction d'une piscine, d'un garage et démolition des murets	27/05/2024
PC 067 156 24 R0004	M. Erwan RANC 9 rue du Général Leclerc 67170 GEUDERTHEIM	Idem	Construction d'un garage et démolition d'une partie du muret.	16/05/2024
PC 067 156 24 R0005	M. Thomas DAEFFLER 13 rue des Vanneaux 67170 GEUDERTHEIM	Idem	Construction d'un auvent accolé à la maison d'habitation.	16/05/2024

Béatrice TREIL

Elle remercie les diverses personnes impliquées lors du marché aux fleurs du 1^{er} mai : commission aménagement (les « maillots oranges »), les adjoints, les conseillers municipaux.

Les demi-journées de plantation et de désherbage ont rassemblé onze personnes le vendredi 24 mai après-midi et dix-huit personnes le samedi 25 mai matin.

Jérémy OHLMANN

Le CME vient de collecter des bouchons pour la deuxième fois dans les écoles et pour la première fois auprès de la population qui est invitée à participer à l'opération. Une troisième période de collectes aura lieu fin juin.

3. Droits de préemption

M. le Maire informe le Conseil Municipal conformément à la délibération du 5 juin 2020 des déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

Ordre	Situation du patrimoine	Références cadastrales	Superficie
01	4 rue des Mésanges	Section 41 – 614/1	5,02 ares
02	12 rue Sainte Maison	Section 04 – 152/65	4,27 ares

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

* *prend acte* des déclarations d'intention d'aliéner ci-dessus.

5a. Personnel communal :

► création d'un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps non complet

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Mme Véronique DEMOULIN, adjoint d'animation, a réussi le concours interne d'ATSEM principal de 2^{ème} classe et figure ainsi sur la liste du jury d'admission établie le 7 mai 2024.

M. le Maire précise qu'afin de concrétiser la réussite au concours de Mme Véronique DEMOULIN, le Conseil Municipal est amené à supprimer le poste actuel d'adjoint d'animation pour créer le nouveau poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **d é c i d e** :

- la création d'un emploi permanent d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 30h12mn, soit 30,21/35^{ème} à compter du 1^{er} juin 2024
- la suppression du poste permanent d'adjoint d'animation à temps non complet au 1^{er} juin 2024.

ADOPTE A L'UNANIMITE

5b. Personnel communal :

► création d'un poste « saisonnier » à temps complet

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet, en qualité de contractuel/saisonnier pour renforcer l'équipe du service technique durant la période estivale (juillet-août 2024).

Les attributions consisteront à :

- entretenir les espaces verts
- arroser les fleurs dans les espaces publics de la commune
- tondre le gazon
- effectuer diverses tâches afférentes au poste de travail.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 367, indice majoré : 366 par référence à la grille de rémunération des adjoints techniques.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un :

Accroissement saisonnier d'activité : 6 mois pendant une même période de 12 mois.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

6. Potagers familiaux : adoption du règlement intérieur et fixation du tarif de location

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la volonté de créer un espace « *potagers familiaux* » situés aux abords du cimetière pour ainsi développer une cohésion sociale entre locataires et valoriser les produits cultivés.

En effet, cultiver son jardin, produire ses légumes, les cuisiner....c'est une manière de renouveler le contenu de son assiette. C'est aussi l'occasion d'améliorer son alimentation, de découvrir ou redécouvrir l'origine des produits, la succession des saisons et de s'intéresser aux questions environnementales.

La parcelle concernée par ce projet et louée par la Commune permet d'une part aux enfants fréquentant le périscolaire de pratiquer le « périscolaire dehors » et d'autre part la création de jardins familiaux sur une surface de 60m X 11,60m.

Au moment où les ressources des ménages diminuent, et alors que les difficultés exacerbent les conflits, il apparait clairement que les jardins sont bien un moyen privilégié de lutter contre les risques d'un repli de chacun dans son logement et de favoriser une meilleure alimentation. Les jardins, avec l'exercice physique qu'ils supposent, peuvent donc avoir des effets très bénéfiques sur la santé et l'alimentation.

M. le Maire rappelle qu'une publicité a été réalisée par voie d'affichage et autres supports de communication (notamment le GIM 62 du mois d'avril 2024).

Le secrétariat de la mairie a ainsi enregistré une trentaine de demandes en un temps record alors que l'aménagement des jardins familiaux (clôture ou le chemin d'accès aux parcelles...) a mis plus temps au vu de la météo peu clémente.

Afin d'affecter les lopins de terre, rendez-vous était donné sur site le mercredi, 15 mai 2024 à 18h30 à la dizaine de personnes tirées au sort.

M. le Maire précise qu'il y a lieu maintenant de fixer le cadre et les conditions de location des potagers familiaux.

Aussi, il propose :

1. que chaque locataire dépose un chèque de caution de 100 euros (cent euros) qui sera encaissé par le Service de Gestion Comptable de Haguenau
2. de louer chaque parcelle représentant une surface d'environ 45 m² au tarif de location de 30 euros/année culturale (trente euros) – à compter du 11.11.2024.
3. la présente année de jardinage (6 mois) étant considérée comme *année blanche*, année de mise en route, ne sera pas due.
4. la location sera formalisée par un contrat de bail « *précaire* » et un règlement.
5. la location se fera d'année en année par tacite reconduction sauf si l'une ou l'autre partie souhaite mettre fin au contrat de location.

ADOPTE A L'UNANIMITE

7. Création d'un terrain de foot à 5 : attribution des lots du marché

M. le Maire informe les Conseillers Municipaux que les membres de la Commission d'appel d'offres se sont réunis les 16 et 28 mai 2024 à 18h dans le cadre des travaux de création d'un terrain de foot à 5 à Geudertheim et ont émis un avis favorable pour l'attribution des lots, à savoir :

Sociétés retenues	Siège social	N° Lot	Dénomination du lot	Montant H.T.
SAS TPA	Geudertheim	01	Travaux préparatoires (terrassment, plate-forme, réseau de drainage, réseau sec)	54 692,00 €
EPSL	Lingolsheim	02	Structure foot à 5 et revêtement synthétique	86 244,00 €
			TOTAL H.T.	140 936,00 €

Par délibération du Conseil Municipal du 5 juin 2020, M. le Maire a eu délégation pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux à procédure adaptée, leurs avenants ainsi que la désignation de sous-traitants.

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les entreprises retenues vont se voir attribuer le marché pour un montant total de 140 936,00 € H.T. pour les deux lots, sous réserve de contestation des entreprises non retenues.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

* *en prend acte* et *valide* cette procédure

* *adopte* l'opération citée ci-dessus qui s'élève à 140 936 € H.T., soit 169 123,20 € T.T.C.

* *dit que* l'achèvement des travaux est fixé à fin septembre 2024

* *autorise M. le Maire* à signer tous les documents relatifs à ce projet.

Les crédits nécessaires pour ces travaux sont prévus au budget primitif 2024 – article 2128 autres agencements et aménagements - programme 133 « *stade de la forêt* ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

8. Ecole élémentaire : lancement de la procédure liée aux travaux de réhabilitation

Le Conseil Municipal,

VU l'approbation de l'APS lié à ce projet par délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2021,

VU la délibération du Conseil Municipal du 30 septembre 2022 sollicitant la DETR 2023 pour le dossier « *réhabilitation de l'école élémentaire* »,

VU la délibération du Conseil Municipal du 4 novembre 2022 liée à l'état d'avancement du dossier « *réhabilitation de l'école élémentaire* »,

VU la délibération du Conseil Municipal du 3 février 2023 sollicitant le Fonds Vert pour le dossier « *réhabilitation de l'école élémentaire* »,

VU la demande de permis de construire instruite et accordée le 14 septembre 2023,

CONSIDERANT le courrier du 19 octobre 2023 de la Préfecture informant que le dit-dossier n'a pas été retenu au titre de la programmation 2023 du **Fonds Vert** par manque de crédits,

CONSIDERANT l'avant-projet définitif réactualisé en date du 8 novembre 2023 par le cabinet LARCHÉ Architecture, chargé de la mission de maîtrise d'œuvre,

VU la délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 2023 sollicitant les subventions dans le cadre du dispositif du Fonds Vert 2024 et de la DETR/DSIL 2024,

CONSIDERANT que le dit-dossier n'a pas été pris en compte au titre de la DETR 2024 pour la deuxième année consécutive,

VU l'état global du bâtiment de l'école élémentaire,

CONSIDERANT que les travaux de réhabilitation ne peuvent plus être reportés maintenant,

CONSIDERANT la volonté communale de mener à bien le projet de « *réhabilitation de l'école élémentaire* »,

- * ***émet un avis favorable*** au lancement de la procédure liée aux travaux de réhabilitation de l'école élémentaire : finaliser le dossier d'appel d'offres pour septembre 2024
- * ***prend acte*** qu'il n'y aura pas de financement de l'Etat lié aux travaux de réhabilitation de l'école élémentaire dans le cadre de la DETR/DSIL 2024, hormis une participation de la CeA
- * ***d'autoriser M. le Maire*** à signer tous les documents liés à ce dossier
- * ***de donner tout pouvoir à M. le Maire*** pour accomplir les formalités nécessaires et pour mener à bien la réalisation de cette opération
- * ***de prendre acte*** que les crédits sont et seront inscrits en dépenses d'investissement des budgets primitifs 2024 et suivants de la Commune.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme,
Geudertheim, le 31 mai 2024

Le Maire

Le secrétaire





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE GEUDERTHEIM
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOLG

Nombre de membres élus : 23
Conseillers en fonction : 23
Conseillers présents : 21
Procurations : 02

Séance du 31 mai 2024

**Extrait du Procès-verbal des délibérations de la Commune de GEUDERTHEIM
sous la Présidence de Monsieur Pierre GROSS, Maire**

Présents : MM. Yves OHLMANN, Marianne PETER, Jean-Luc JOACHIM, Arny EYER-MANN, Béatrice TREIL, Laurence ANCKENMANN, Nathalie BOUTINAUD, Yoan HEITZ, Stéphanie HENCHES, Frédéric JUNG, Didier KNIPPER, Eric MASSON, Pascale MEYER, Frédéric MULLER, Barbara NEUNREUTHER, Jérémy OHLMANN, Rolph RIEDINGER, Sabrina RITTER, Martine SCHWACH, Michel URBAN

Membres absents excusés : Mmes

Pia JUNGER	a donné procuration de vote	à Mme Béatrice TREIL
Corinne ROEHLLY	« «	à Mme Stéphanie HENCHES

Divers

► **Elections européennes : dimanche, 9 juin 2024**

Le planning définitif des permanences a été transmis aux conseillers municipaux.

Au vu des 38 listes, l'emplacement et la mise en place des panneaux d'affichage ont été revus pour ainsi mieux répondre aux directives préfectorales.

► **Visite de l'imprimerie Parmentier à La Wantzenau**

Elle est organisée pour les élus lors de l'impression du bulletin municipal « G'IM 63 » le mercredi, 10 juillet 2024.

► **Jeux Olympiques**

Aux abords de la mairie et/ou aux entrées du village - toute idée est la bienvenue pour une décoration liée au thème des J.O. et de différents sports... (drapeaux aux entrées du village, un panneau avec la torche olympique aux abords de la mairie)

Le secrétaire

Pour extrait conforme,
Geudertheim, le 31 mai 2024
Le Maire

